

**Extrait du Registre des Délibérations
 Du Comité deS AGES du Pays Trithois
 SÉANCE DU 16 JUN 2022
 N° 20220024**

L'an deux mille vingt et deux, le seize juin à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni, Sous la présidence de BRUNET Joël, Vice-président du Comité deS AGES du Pays Trithois au Comité des âges d'Aulnoy lez valenciennes

Monsieur le Président rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoquée le 09 juin 2022, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 10 juin 2022.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	03 juin 2022
Date de la 2 ^{ème} convocation	10 juin 2022
Membres en exercice :	32
Présents :	16+1 pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :20220024 :Admission en non-valeur – budget annexe CIG 2022

Titulaires présents : ANDRÉ Liliane « Artres », DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith Saint Léger »

Suppléants présents : MAROUSEZ Bérénice « Prouvy »

Titulaire absents – excusés : DUEZ Marie-josé « Artres », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing » pouvoir donné à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il dispose pour cela de moyens amiables et contentieux qu'il exerce à l'encontre des tiers débiteurs de la collectivité.

Lorsque le comptable public, après épuisement de ces moyens, n'a pas pu mener à terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé à demander à la collectivité l'admission en non-valeur de ces sommes.

Cette procédure permet un apurement comptable et se traduit par l'inscription d'une charge dans le budget de la collectivité au compte 654.

À cet effet, le comptable public a transmis la liste des recettes du budget annexe « CIG » pour lesquelles il n'a pas pu procéder au recouvrement.

Le montant total des dépenses irrécouvrables s'élève à 20.883,32 €.

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il y a donc lieu de procéder à leur admission en non-valeur.

Le Comité Syndical
Vu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 20.883,32€, correspondant aux listes des produits irrécouvrables :

- 5185682433
- 5338610933
- 5186680133
- 5184880333

Liste	Nature juridique	Exercice	Réf de la pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
5185682433	Particulier	2020	T-75000056	706	PLUMECOCQ Bernard	16 786,38 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL						16 786,38 €	
Liste	Nature juridique	Exercice	Réf de la pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
5338610933	Particulier	2020	T-75000075	706	BOULANGER DULIEU Jacqueline	626,58 €	Décédé et dde de renseignement négative
5338610933	Particulier	2020	T-75000104	706	BOULANGER Jacqueline	826,30 €	Décédé et dde de renseignement négative
5338610933	Particulier	2020	T-120	73418	MEMBRE MOUYS Astrid	775,20 €	Décédé et dde de renseignement négative
5338610933	Particulier	2020	T-750000231	706	MEMBRE MOUYS Astrid	107,93 €	Décédé et dde de renseignement négative
5338610933	Particulier	2019	T-313	7088	PLUCHARD Philippe	62,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
5338610933	Particulier	2019	T-312	7088	PLUCHARD Philippe	12,56 €	Combinaison infructueuse d'actes
5338610933	Particulier	2020	T-75000087	706	SAFFRE Rolande succession	248,29 €	Décédé et dde de renseignement négative
5338610933	Particulier	2020	T-75000111	706	SAFFRE Rolande succession	37,40 €	Décédé et dde de renseignement négative
5338610933	Particulier	2020	T-75000119	706	SAFFRE Rolande succession	189,26 €	Décédé et dde de renseignement négative
TOTAL						2 886,32 €	
Liste	Nature juridique	Exercice	Réf de la pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
5186680133	Particulier	2017	T-2755	7088	DELACHE LENNE Danielle	98,56 €	Combinaison infructueuse d'actes
5186680133	Particulier	2017	T-2492	7088	DELACHE LENNE Danielle	209,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
5186680133	Particulier	2019	T-2531	73412	DOMISSE Michelle	32,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
5186680133	Particulier	2015	T-661	6419	MATHON Aurore	118,99 €	Combinaison infructueuse d'actes
5186680133	Particulier	2019	T-2536	73412	MOUANGUE MINGOLE David	35,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
5186680133	Particulier	2019	T-541	73412	MOUANGUE MINGOLE David	35,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
5186680133	Particulier	2015	T-662	6419	NACER Abdelkader	659,86 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL						1 188,59 €	
Liste	Nature juridique	Exercice	Réf de la pièce	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
5184880333	Particulier	2019	T-1250	706	HEBANT Jean	0,04 €	RAR Inférieur seuil poursuite
5184880333	Particulier	2019	T-1252	706	HUYGENS Michelle	6,00 €	RAR Inférieur seuil poursuite
5184880333	Particulier	2020	T-75000057922	73418	OPIOLA Stéphanne	0,59 €	RAR Inférieur seuil poursuite
5184880333	Collectivité terri	2020	T-750000891025	73418	Commune de Raismes	15,40 €	RAR Inférieur seuil poursuite
TOTAL						22,03 €	
TOTAL GENERAL						20 883,32 €	

CHARGE Monsieur le Président de procéder aux écritures comptables.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**

**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**

